

**Sommaire** : Page 1: Editorial

page 2: Editorial suite, plan de qualification

page 3 : Humeur, Calendrier

page 4: Brèves

## MAJORITAIRE..... POUR QUOI FAIRE ????

La lucidité pour un syndicat, n'est pas la garantie absolue d'en faire un syndicat progressiste ou réformiste.

Manquer de lucidité ou jouer aux autistes aide souvent à se forger une posture contestataire.

L'actualité sociale des derniers mois nous en fournit plusieurs exemples.

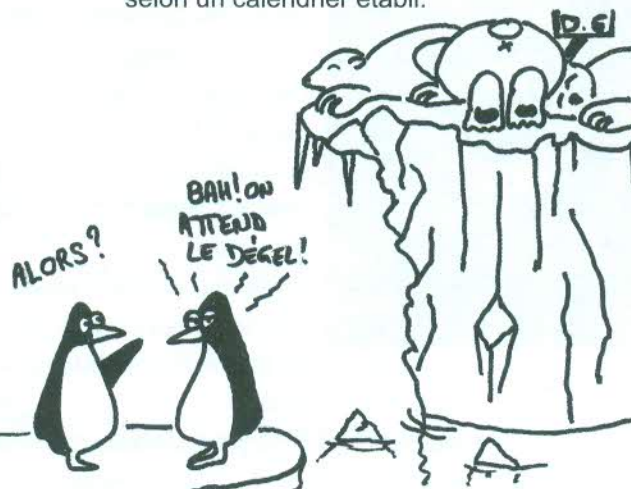
Tout dernièrement, au niveau de la Fonction Publique, l'accord validé par les seules organisations minoritaires (CFTC, CFDT, CFE-CGC, UNSA) mais finalement mis en application par le gouvernement, ne comportait pas le dégel de la valeur du point d'indice en vigueur depuis 5 ans.

Néanmoins, il comportait des avancées importantes en terme de déroulé de carrière et de rémunération en début de celle-ci, pour les cadres C notamment. Cet accord « PPCR » (Parcours Professionnel Carrière Rémunération) a vocation à aligner ou harmoniser les conditions de carrière et de promotion au sein des 3 versants de la Fonction Publique qui, il faut le reconnaître, ne connaissent pas le même sort.

Alors non, le dégel du point d'indice n'était pas au programme, mais le gouvernement avait été clair dès le départ sur le sujet.

Etait-ce une raison pour refuser les avancées proposées par ailleurs ?

La CFTC n'a jamais cessé de réclamer le dégel du point d'indice et le retour à des négociations sur le sujet selon un calendrier établi.



Elle continue à le faire car ce gel entraîne un recul du pouvoir d'achat inacceptable pour les fonctionnaires (-0,7 % en euros constants sur 2013 pour les fonctionnaires de l'Etat – chiffres de l'INSEE d'avril 2015). Toutefois, la CFTC a considéré que les améliorations proposées et négociées pendant 18 mois avec tous les syndicats devaient être acceptées. Comme d'autres, la CFTC a pris ses responsabilités en apposant sa signature à ce texte.

Plus tôt dans l'année au Ministère des finances, le projet d'accord sur l'égalité professionnelle homme femme a été rejeté par les 2 plus puissantes organisations syndicales au motif qu'il n'abordait pas la question des moyens. Cela voudrait dire en creux que les autres organisations syndicales sont assez stupides pour ne signer que des déclarations d'intention ? Cela semble grotesque lorsque l'on sait que les organisations qui rejettent l'accord ont contribué à l'enrichir et que des propositions de leur part y figurent ! Lorsqu'il y a des avancées au bénéfice des agents, il faut les saisir, et ne pas se contenter de pousser à leur application rapide après les avoir rejetées tout en se félicitant que les autres, qu'on traite de lâches, assument eux leurs responsabilités !

Montrer ses muscles après une victoire électorale c'est bien, mais le quotidien des collègues mérite mieux que de la simple posture. Aujourd'hui ces mêmes organisations majoritaires boycottent les groupes de travail, voire même les CAPN dans leurs directions. Au final ces instances ne se tiennent pas,

(suite page 2)

**Recevez gratuitement les infos de la CFTC DGFIP**

**Inscrivez-vous sur**

**<http://www.cftc-dgfip.fr/liste-de-diffusion/>**

## MAJORITAIRE .....POUR QUOI FAIRE ?????? (suite)

les autres organisations, disposées à discuter et faire valoir leurs propositions, ne peuvent pas s'exprimer.

Voilà donc l'essentiel de l'utilité d'une posture contestataire.

Pour sa part, la *CFTC* considère que la défense des agents passe par autre chose que de dire non à tout ce qui passe.

Discuter des projets de l'administration avec elle en amont, permet au moins de tout mettre sur la table même si en définitive c'est elle qui décide des orientations.

Visiblement il est plus rentable de s'opposer toujours, de ne jamais proposer pour récolter les fruits du mécontentement et de la détresse des collègues après les y avoir livrés.

Pour autant, il convient de s'interroger sur la réussite de l'appel à la mobilisation lancé le 8 octobre dernier et auquel la *CFTC* ne s'était pas associée.

Avec un taux de grévistes de 13.11 % ce n'est pas un succès pour les organisateurs. Ni le taux global, ni la répartition territoriale des grévistes, ne traduisent le réel malaise que rencontre aujourd'hui une administration malade de sa cure d'amaigrissement qui dure depuis maintenant trop longtemps. La DGFIP est une administration dans laquelle on se demande combien de temps encore l'extrême conscience professionnelle des agents servira de dernier brin à la corde sur laquelle on tire et qui finira par casser.

L'affaire de la « fuite » d'une note interne de la DGFIP des Alpes Maritimes fin octobre 2015 qui a semé l'émoi dans de nombreux médias, illustre s'il en est l'état d'exaspération et de fragilité dans laquelle l'administration pousse les agents.

La *CFTC* à la DGFIP s'efforce avec les moyens dont elle dispose de vous suivre dans votre quotidien, en vous rendant visite sur vos postes et en vous laissant vous exprimer.

Comme partenaire social, la *CFTC* joue pleinement son rôle en tentant par la négociation, le dialogue, de capter ce qui peut contribuer à améliorer le sort de chacun et de tous.

Progressistes, c'est aussi pour ça.



## 2015 à 2017

### *Plan de qualification ministériel*

L'arrêté du 3 août 2015 du ministère des finances et des comptes publics détermine les taux de promotion à la DGFIP pour les années 2015 à 2017. Globalement, les taux sont en baisse notamment pour les grades les plus bas, avec pour conséquence de plus en plus d'agents bloqués dans leur grade.

Pour la *CFTC FINANCES PUBLIQUES*, ce plan de qualification ne correspond en rien aux attentes des agents qui souhaitent, par leur investissement, pouvoir dérouler une carrière administrative intéressante. Ces taux ne sont pas à la hauteur d'un ministère tel que le nôtre, où les agents investis (personnellement et professionnellement) devraient pouvoir envisager de dérouler une carrière valorisante. L'accord PPCR (Parcours Professionnels Carrières Rémunérations dans la fonction publique) appliqué d'autorité par le gouvernement, conduira nécessairement à une augmentation de ces taux, afin notamment de garantir le droit des fonctionnaires à une carrière sur au moins deux grades.

SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES

Bât Condorcet – 6 rue Louise Weiss 75703 PARIS CEDEX 13

TEL 01 44 97 31 04E-mail : [cftcdgfp@gmail.com](mailto:cftcdgfp@gmail.com) Site Internet : <http://cftc-dgfp.fr>

**LE SYNDICAT CFTC-DGFIP : CONSTRUCTIF ET REPRESENTATIF**

**SYNDICAT NATIONAL  
CFTC FINANCES PUBLIQUES**  
*Donnez nous les moyens d'agir*  
**Humeur**



Quand la CFTC dérange.....

Septembre 2015 : Sous la pression de certaines organisations prônant pourtant la tolérance et le pluralisme syndical, la direction générale (DG) a limité la délégation *CFTC* à 1 membre lors de la participation aux groupes de travail nationaux.

Octobre 2015 : suite au boycott exercé par les Organisations siégeant au Comité Technique de Réseau, la DGFIP a décidé de suspendre les groupes de travail nationaux.

Le local de la *CFTC* à l'établissement de l'ENFIP Clermont-Ferrand est envahi et occupé par la section du syndicat Solidaires.

Face à ces actes et décisions, la *CFTC* constate que les organisations majoritaires de la DGFIP ont bien de l'énergie et du temps pour tenter de l'écarter voire de l'éliminer au lieu de défendre les intérêts des agents. C'est à croire que la *CFTC* dérange. Elle a pourtant des arguments à faire entendre notamment concernant l'évolution des règles de gestion 2016 proposées par la DG. Tout comme le point d'indice, le dialogue social est gelé pour une durée indéterminée.

La DG fera sans nul doute comme bon lui semble. Même si la *CFTC* n'est pas toujours entendue, ses militants ont à cœur de faire vivre le dialogue social avec un principe : tout ce qui peut être bon pour les agents de la DGFIP est à prendre.

La représentativité de la *CFTC* a été reconnue au niveau national le 29 mars 2013 (avec la CFDT, la CFE-CGC, FO et la CGT). Dans les ministères économiques et financiers, cette représentativité a été confortée lors des élections professionnelles de 2014. En groupe de travail national à la DGFIP, la *CFTC* désigne des militants issus du réseau afin d'apporter une expertise crédible dans un véritable dialogue social. Tentatives d'exclusions, boycotts, absence d'engagement des syndicats majoritaires, le fonctionnement du dialogue social est à revoir. Il faut y introduire de la confiance, du respect et plus de démocratie avec notamment l'élection directe des représentants du personnel au Comité Technique de Réseau de la DGFIP par les agents au lieu d'une désignation par les organisations syndicales.

En attendant, et face aux obstacles mis sur leur route, les militants de la *CFTC FINANCES PUBLIQUES* entendent faire vivre le dialogue social aussi bien au niveau local que national.

*Calendrier à venir...*

à partir de mi décembre jusqu'à fin janvier:

*campagne de mutation des cadres A, B, et C  
(mouvement général)*

à la suite, dès le début du mois de février:

*début de la campagne d'évaluation professionnelle.*

Pour préparer ces 2 événements majeurs, vos correspondants *CFTC* sont à votre disposition dans votre direction et au siège du Syndicat.

N'hésitez pas à les consulter.



SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES

Bât Condorcet – 6 rue Louise Weiss 75703 PARIS CEDEX 13

TEL 01 44 97 31 04E-mail : [cftcdgfip@gmail.com](mailto:cftcdgfip@gmail.com) Site Internet : <http://cftc-dgfip.fr>

**LE SYNDICAT CFTC-DGFIP : CONSTRUCTIF ET REPRESENTATIF**

## Brèves

### Courrier en attente...

Le syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES a adressé un courrier le 7 juillet 2015 au Président de la République. Ce courrier faisait suite à l'annonce dans la presse (RTL et Atlantico.fr) par laquelle il avait expressément demandé l'envoi par la DGFIP, à 8 millions de français, d'une lettre précisant le montant exact de leur baisse d'impôt.

La CFTC souhaite connaître le coût d'une telle communication version papier. A l'heure où le gouvernement et la représentation nationale demandent des efforts aux services de l'État d'une part, pour réduire les dépenses publiques en adoptant des démarches dématérialisées et, d'autre part, pour adopter des attitudes compatibles avec le développement durable, cette décision n'a pas manqué de surprendre la CFTC. En pleine euphorie médiatique sur la COP 21, seul un petit mot nous a été adressé nous intimant d'attendre une réponse du ministre qui n'est jamais venue. Une simple réponse par courriel du cabinet présidentiel nous aurait suffi. A ce jour, tous les contribuables concernés ont reçu depuis longtemps leur feuillet de communication portant le montant de la diminution d'impôt dont ils ont bénéficié.



### 52ème CONGRES CONFEDERAL

Du 17 au 20 novembre 2015 s'est tenu de 52ème congrès de la CFTC. Le syndicat CFTC FINANCES PUBLIQUES a pris toute sa part dans cet événement qui a lieu tous les quatre ans et qui fixe le projet global de la CFTC. Ce projet intègre l'indispensable anticipation des transitions écologiques et numériques, tout en valorisant un meilleur partage des gains de productivité, de la valeur ajoutée et de la performance de l'action publique. La CFTC a rappelé son attachement aux droits sociaux et à la

dignité humaine tout en pratiquant un syndicalisme moderne qui ne repose pas sur des dogmes et certaines pratiques devenues archaïques et dépassées.

Pour vous, la CFTC DGFIP a élaboré des guides; n'hésitez pas à les consulter sur le site [www.cftc-dgfip.fr](http://www.cftc-dgfip.fr) rubrique vie de l'agent / guides ou les demander [cftcdgfip@gmail.com](mailto:cftcdgfip@gmail.com)

Guide de la rémunération  
Guide de la retraite  
Guide de l'apprentissage



Guide d'accueil des Inspecteurs des Finances Publiques (A)  
Guide d'accueil des Contrôleurs des Finances Publiques (B)  
Guide d'accueil des Agents des Finances publiques (C)

### Mensualisation de la prime de rendement pour les agents de l'ex-filière fiscale.

La DG a harmonisé les modalités de rémunération des agents des deux filières promus, au 1er septembre 2015, de C en B par liste d'aptitude (LA), examen professionnel (EP) ou concours interne spécial (CIS),

en mensualisant la prime de rendement des personnels de l'ex-filière fiscale concernés. Cette mesure a été mise en œuvre en octobre avec une date d'effet au 1er septembre 2015 et continuera à s'appliquer les années suivantes. Pour la période allant de juillet à août 2015 une régularisation sera effectuée sur la paye de janvier 2016. La date de l'extension aux autres catégories n'est pas encore connue.

SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES

Bât Condorcet – 6 rue Louise Weiss 75703 PARIS CEDEX 13

TEL 01 44 97 31 04E-mail : [cftcdgfip@gmail.com](mailto:cftcdgfip@gmail.com) Site Internet : <http://cftc-dgfip.fr>

**LE SYNDICAT CFTC-DGFIP : CONSTRUCTIF ET REPRESENTATIF**